

## Jean Rey (1890-1962)



La randonnée à bicyclette entre Calais à l'extrême nord de la France et Brindisi un port du sud de l'Italie, a été réalisée pour la première fois en 1953 par un homme qui voulait ainsi couronner sa carrière de grand randonneur, en effectuant un parcours inédit, de sa conception, pour son seul plaisir.

L'année précédente il avait terminé la totalité des neuf Diagonales de France, devenant le premier cyclotouriste ayant accompli ce que beaucoup d'anciens considéraient comme impensable à cette époque. Et pourtant c'est ce que Jean Rey avait réalisé entre le 21 mai 1948 et le 10 mai 1952, soit en 4 ans, alors qu'il n'était plus un tout jeune homme, puisque né en 1890.

Comme nombre de cyclistes, il avait pratiqué bien des années auparavant un cyclotourisme du dimanche, effectuant de temps à autre un brevet ou une randonnée de la journée. Il avait ainsi obtenu le titre d'Audax cycliste sur 200 et 300 kilomètres, c'était en 1938.

Souffrant de rhumatismes contractés dans les tranchées humides de la guerre de 1914/1918, où il s'était distingué, c'est sur les conseils de son médecin lui préconisant des exercices physiques répétés que Jean Rey s'était lancé dans l'accomplissement de longs raids à bicyclette. Lui qui n'était pas particulièrement un athlète du vélo devint alors un adepte du pédalage quotidien ou presque. Il n'hésitait pas à participer à des randonnées particulièrement difficiles et à mener à bien le brevet de Randonneur des Alpes, le Bol d'Or cyclo alpin, la randonnée des Cols Pyrénéens, le Brevet des Cimes Azuréennes...

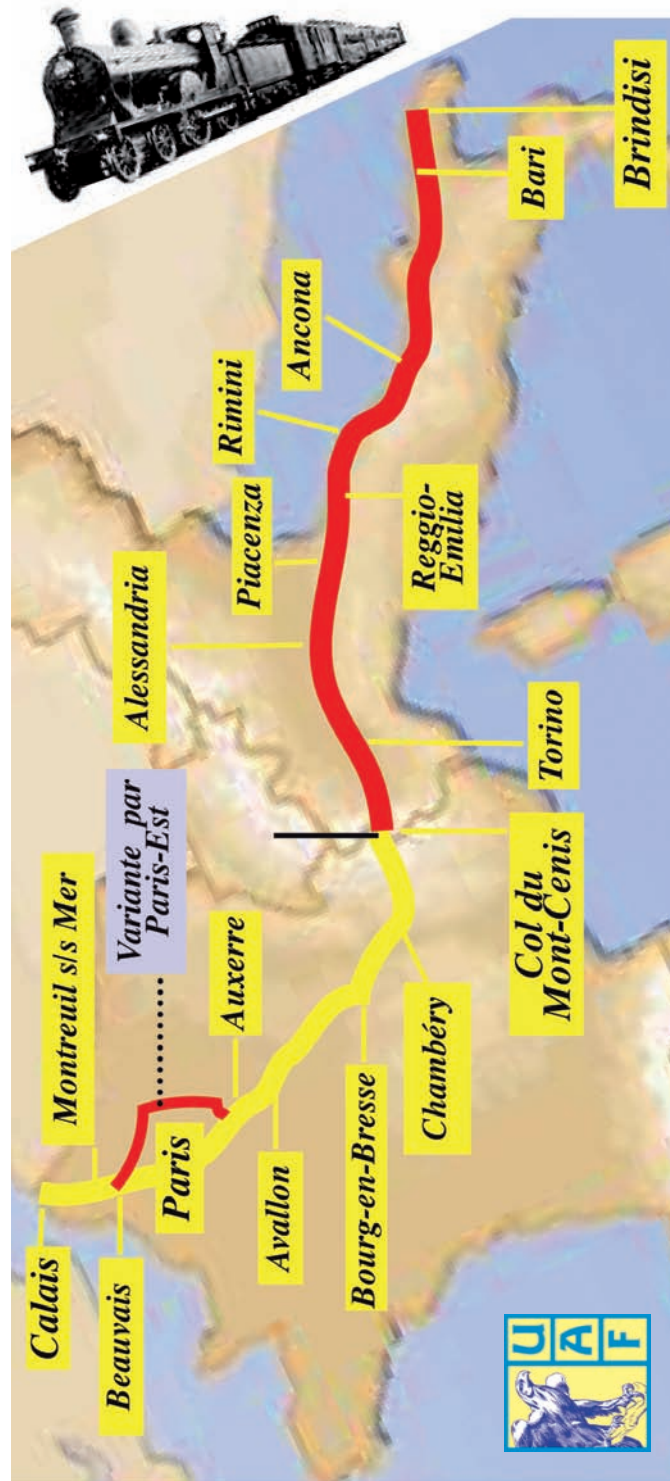
De même il réalisa 2 fois le Paris-Brest-Paris des randonneurs en 1948 et 1951.

Grâce à une volonté hors du commun qui lui permettait de surmonter son manque de moyens physiques, il arrivait au but fixé. Tous ces efforts engendraient une saine transpiration bénéfique pour combattre les effets néfastes des rhumatismes, et il s'en trouvait bien. Sa santé dépendait du nombre de kilomètres parcourus !

Lorsqu'il accomplit sa première Diagonale de France entre Hendaye et Menton, ce fut pour lui une révélation. Il avait trouvé un but à ses pédalées solitaires. Il n'eut alors de cesse de parcourir la France du nord au sud et de l'est à l'ouest, découvrant toujours avec enthousiasme de nouveaux paysages inédits. On peut dire que grâce à lui, grâce à l'exemple qu'il a donné, les Diagonales de France ont été relancées. En effet depuis leur création en 1930, celles-ci ne connaissaient qu'un succès très limité, avec une ou deux réalisations par an tout au plus. Jean Rey a montré que ce que l'on considérait comme un exploit réussi seulement par quelques cyclistes, était possible même à un certain âge. N'avait-il pas 63 ans lorsqu'il termina la série des 9 Diagonales.

Voilà donc présenté l'homme à qui nous devons la création de cette super randonnée de Calais à Brindisi.

Bernard Déon



Randonnée permanente

# Calais Paris - Col du Mont-Cenis Brindisi

La route du courrier des Indes  
Souvenir Jean Rey



2250 km - 6850 m d'élévation  
3 cols - 8 BCN / BPF

6 parcs naturels régionaux français et italiens  
label FFCT 243/08



UNION DES AUDAX FRANCAIS

[www.audax-uaf.com](http://www.audax-uaf.com)

C.I.S.P. - 6 avenue Maurice Ravel - 75012 Paris

# Le règlement

La randonnée peut être effectuée :

- dans les 2 sens en solitaire ou en groupe sans limite du nombre de participants. A bicyclette, à tandem ou sur tout autre engin pourvu qu'il soit mû uniquement par la force musculaire humaine, selon 3 formules de déroulement au choix :

- Grand randonneur, en 12 jours maximum (288 heures – 200 km journaliers) ;
- Randonneur, en 16 jours maximum (384 heures – 150 km journaliers) ;
- Touriste, sans délai dans le souci d'en permettre la réalisation par des cyclistes contemplatifs, voir par des groupes familiaux ;

par tout cycliste français ou étranger, licencié ou non, régulièrement assuré pour la pratique de la bicyclette. Cette randonnée étant purement cyclo-touristique, les participants devront respecter les Codes de la Route français et italien et les règles de sécurité en général. Les participants sont assurés au minimum en responsabilité civile par les organisateurs.

Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié, et joindre une autorisation parentale au bulletin d'engagement. Pour l'Italie prévoir une autorisation de sortie du territoire.

Le port du casque est vivement conseillé.

**Important : cette randonnée ayant été inspirée par les mythiques "Diagonales de France", les véhicules accompagnateurs et à fortiori suiveurs ne sont pas autorisés.** Tout participant ou groupe de participants en infraction avec ce principe se verra refuser l'homologation. L'autonomie est donc la règle.

Faire parvenir au moins un mois avant la date de départ prévue à :

**Jacques TORGUE -57, avenue de Marseille - 93220 Gagny**

la demande d'engagement ci-jointe, deux photos d'identité format environ 4 x 4 cm et le montant correspondant. En cas d'impossibilité de prendre le départ à la date prévue, l'engagement reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante incluse. Le montant de l'engagement destiné à couvrir les frais de l'organisateur est fixé par personne à :

15 € pour les licenciés à la Fédération française de Cyclotourisme (FFCT) dans ce cas joindre une photocopie de la licence de l'année en cours ;

17 € pour les autres participants (non licenciés, autres fédérations...)

à régler par chèque à l'ordre de : Union des Audax Français – Paris. En retour l'organisateur fait parvenir au participant : 1 carte de route – 1 plaque de cadre – 4 cartes postales – 1 livre de route détaillé (variante comprise) – les extraits de plans supplémentaires utiles à quitter la banlieue parisienne en sécurité.

Les contrôles sont obligatoires sur la carte de route soit par apposition d'un tampon humide portant le nom de la localité concernée, soit au choix par photographie du participant et ou de sa machine devant le panneau de la localité. En cas d'impossibilité, on pourra expédier une carte postale au responsable de l'homologation (ci-dessus).

Départ et arrivée font en outre l'objet de postage obligatoire d'une carte spécifique. Seuls les points de contrôle sont obligatoires : le ou les participants ont donc toute latitude pour emprunter des variantes.

La randonnée achevée, le participant adressera rapidement au responsable sa carte de route pour homologation.

L'attention des participants est attirée sur la particularité des routes de montagne : si le col du Mont Cenis (2081 m) "sommets de votre randonnée" est en principe dégagé du 15 juin au 15 septembre, il peut parfois être ouvert plus tôt, mais aussi être momentanément fermé en plein été. Il nous paraît utile également de rappeler la nécessité de disposer de tout-petits développements de montagne.

Nous souhaitons aussi que vous ayez la gentillesse de rédiger un récit court et concis de votre randonnée (fichier et photos numériques bienvenues) pour publication dans la revue des Audax. Les photos papier seront rendues. Un exemplaire de la "Revue des Audax" concernée vous sera adressé gratuitement.

Nous vous souhaitons une bonne route

Participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.

# La Malle des Indes

Depuis la création de leur empire colonial, les Anglais ont eu besoin d'acheminer des voyageurs et le courrier entre l'Angleterre et les Indes.

Ce service était assuré uniquement par bateau jusqu'au milieu du 19ème siècle. En 1838 (règne de Louis-Philippe - Monarchie de juillet), la France et l'Angleterre signent une convention qui confie le transport des dépêches entre Calais et Marseille à l'Office des Postes français. Le courrier est transporté dans des malles ou des conteneurs métalliques, inviolables. C'est la naissance de la "Malle des Indes", qui relie Londres à Calcutta par Le Cap. Le transit en France s'effectue alors par une "Malle-Poste" routière et le trajet Calais - Marseille dure plus de 100 heures. Au fur et à mesure du développement des lignes de chemin de fer, c'est évidemment par train que la malle va être acheminée.

En 1848 est créé le train spécial "Malle des Indes". Les premières voitures postales spéciales "Malle des Indes" entrent en service en 1856.

Ce sont des véhicules de 6,80 m à 3 essieux (châssis P.L.M.) avec guérite serre-frein. Elles comportent un compartiment pour le convoyeur anglais. D'autres wagons sans compartiment de convoyeur s'ajouteront au parc en service qui passera de 5 voitures en 1865 à 18 en 1881. La Malle des Indes rejoint alors Calais à Brindisi par le Réseau du Nord, la Petite Ceinture de Paris puis le réseau P.L.M. (Paris-Lyon-Marseille - la SNCF n'existe pas encore !). A partir de 1880, une seconde génération de voitures Malle des Indes de 14 mètres à 3 essieux avec guérite serre-frein est construite... Ces voitures comportent un compartiment postal, un compartiment pour le courrier diplomatique et un "coupé" pour le convoyeur anglais de la valise diplomatique. En 1931, de nouvelles voitures plus conformes aux normes de l'époque seront encore construites.

Le service de la Malle des Indes sera évidemment supprimé avec la seconde guerre mondiale, mais pas l'itinéraire ferroviaire puisque qu'un train portant le même nom continue de relier Calais à Brindisi de nos jours.

Pour la petite histoire, signalons que cette "Malle des Indes" a donné son nom à un établissement hôtelier situé près de la gare de Pierrefitte-Stains dans la banlieue nord de Paris, sur l'itinéraire de la malle-poste, puis du célèbre train. L'enseigne existait encore il y a peu.

Daniel Janan



Calais - Brindisi . . .

. . . d'une mer à l'autre



Calais-Brindisi est une organisation de l'Union des Audax Français sur une idée de Jean Rey, nouveau parcours revu par Daniel Janan avec la collaboration de Bruno Frilley.



# Bulletin d'engagement



# Calais

Paris - Col du Mont-Cenis

# Brindisi

A adresser accompagné du montant de l'engagement à Jacques Torgue - 57, avenue de Marseille - 93220 Gagny

Tél : 06 17 71 70 27 - Courriel : rp@audax-uaf.com

(chèque à l'ordre de l'Union des Audax Français)

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : F M Date de naissance : .....

(pour les moins de 18 ans, joindre une autorisation parentale)

Club (le cas échéant) : .....

Fédération : ..... Licence numéro : .....

(joindre obligatoirement la photocopie de la licence de l'année en cours)

Adresse : n° ..... rue .....

Code postal : ..... Localité : .....

Pays : .....

Téléphone (s) : .....

E-mail : .....@.....

Joindre 2 photos d'identité

Souhaite participer à la randonnée permanente de l'UAF :  
Calais - Paris - Col du Mont-Cenis - Brindisi

Formule retenue : délai 12 jours délai 16 jours sans délai

(entourer la formule retenue)

Date de départ prévue : .....

De Calais ou de Brindisi : .....

Je m'engage à respecter le code de la route, et obéir aux injonctions des forces de l'ordre.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, et l'accepter dans son entier.

Fait à ..... le .....

Signature